

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 62 (1924)
Heft: 23

Artikel: Histoires d'autrefois
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-218792>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAÎSSANT LE SAMEDI



Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la
PUBLICITAS
Société Anonyme Suisse de Publicité
LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.

Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

On peut s'abonner au *Conteur Vaudois* jusqu'au 31 décembre 1924 pour **3 fr. 50**
en s'adressant à l'administration 9, Pré-du-Marché, à Lausanne.

Mot carré :



NE FAUT PAS ALLA TRAU LIEIN

A Julie à François de la boutiqua co-
gnessai lei ballé manéré ; l'avai été in
péchon à Yverdon aprì sa première cou-
monion. Coumeint l'iré retze et galésa, l'a vitou
été rémarquayé.

L'est Ulysse ,lou marchef, que l'a su sé faire
amà dè ça galésa fellie et l'a mariaye.

Quand sè sant met in ménadzou, la Julie l'a
volliu avai dai bî maubiou ein velu et on « lava-
bô » vo saidé bin, om'espèce dé commodou à
terry avoué on meriau et de la pierre blantiz
dessus bein lequâie.

Onna demeindez matin, Ulysse sé lavâvé lou ve-
sadzou devant lou lavabô et dzibiliâve de l'isidi à
draite, à gautse ; justameint sa Julie arrouvé et
ein veyéint son hommou que molhive on pou
pertot lâi de :

— Mon père est-te possiblou ! Mon pourr'
Ulysse qué té pense tou ? Té n'as pas lou sensse
commun ! Est-te permet dé molhî dinse noûtron
bî lavabô ?

— Má, voyons Julie qué fâ Ulysse, on a on
lavabô, l'est po sé lavâ, iau vao tou qué ye puis-
so mè lavâ, dan ?

Et la Julie de répondre :

— L'ai ya lou borni dans la cor !

Et lou pourr'Ulysse est zu sè lavâ boorni.
Commein ye reintrâvé à la maison, ne va-te
pas s'échui lei pi su la natta, devant d'entrâ ;
alô la Jule lai a de :

— Crai tou qu'on pâo dinche usâ onna natte
po s'échui lei pi onna natta qu'a cotâ six francs!
Te farâi mi dè d'outâ tei solû devant la porta et
d'entrâ à pi détsau !

Mérine.

A TÉ — A MÉ

OU pasteu de Vella-Pétollion avait tot'
onna bibliotéquâ dé biau laivron. Lou
Syndique que dévai faire on discou po
lo centenaire dâo majo Davet, envoûyé son
domestiquou tzi lou menstre po lou praiy dé lai
prêta on laivron yo l'étai parlâ dé Davet.

— Dté à votron maîtré que ti mè laivron
sant à sa dispozechon, mâ à condechon que vi-
gné les consurtâ tzi mé.

Lou syndique sè lou tin po de et s'est passâ
dai laivron dâo ménistrion.

Mâ on bi djo, lou pasteu invoyé sa serveinta
démandâ au syndique dé lai prêta on arrojao,
mâ lou syndique lai a répondu :

Ditâ à Monsu lou menistro quié ti mei
z'arrojao san à sa dispozechon, mâ à condechon
quié vigné s'ein servi tzi mé.

Louis de Thierrens.

HISTO IRES D'AUTREFOIS

Sous ce titre, « Histoires d'autrefois »,
notre ancien collaborateur, Pierre
d'Antan (M. Eug. Roch, contrôleur
des écoles, à Lausanne), a écrit dans le *Progrès*,
de Château d'Oex une suite d'articles fort in-
téressants, dont nous croyons bien faire de re-
produire quelques extraits.

* * *

Le Consistoire fut une fois longuement occu-
pé par l'histoire d'un certain Lenoir qui était
accusé d'avoir pris en la montagne de Saxiè-
maz des « orbaines », qui appartenaient à Clau-
de Divorne, de les avoir plumées et de s'être
aidé à les manger. Le dictionnaire patois du
doyen Bridel nous apprend que l'« orbaine »
est la perdrix blanche des neiges.

Les « danseurs » et les « danceresses » étaient
le cauchemar du Consistoire. Ceux qui étaient
pris et refusaient de dénoncer les autres étaient
mis en prison ; à ceux qui dénonçaient, on fa-
isaient grâce des émolument. Le tarif était : les
« mâles » deux florins d'amende, les « femelles »
un florin. Le violon le double. La maison
du château Folly, à Abraham Lenoir des Scieries,
était un des rendez-vous habituels des dan-
seurs. Elle était inhabitée une partie de l'année
et le propriétaire pouvait toujours jurer ses
grands dieux qu'il ignorait ce qu'il s'y passait.

La mendicité était alors chose commune. On
se faisait gloire de donner à la porte les jours
d'enterrement ; les veillées et jours de foire, les
mendiants accouraient de tout le baillage.
Quand un particulier était incendié, il se faisait
donner une attestation et s'en allait mendier
dans tout le canton. Bien mieux, c'était pres-
que une institution officielle. Le Consistoire dit
à une veuve que « si elle n'a pas de quoi entre-
tenir ses enfants, qu'elle les envoie par devant
les pertes et qu'elle les instruise à la crainte de
Dieu. »

Le gouvernement faisait cependant quelque
petite chose pour les infirmes. Nous le voyons,
en 1654, faire 12 écus de pension à Pierre Rit-
tener, aveugle.

* * *

Dans ce temps, le ministre de Château-d'Oex
possédait la dime des graines et légumes et dans
toute la dimerie du village, qui s'étendait de la
Sarine aux forêts et du ruisseau de la Frasse à
celui de la Hausseresse. Le plus souvent, pour
s'épargner la peine de percevoir lui-même sa
dime, il la louait. En 1651, c'était Daniel Chab-
loz qui avait amodié la dime du ministre. Le
pauvre Daniel Chabloz eut mille difficultés. Il
dut venir expliquer en Consistoire comment il
percevait la dime. Cela commença sur le champ
du banderet Coullaye. Chabloz, armé de sa latte,
mesurait les andains de blé pour prendre sa
part ; mais, au dire des témoins, au lieu de di-
mer comme il fallait, commençait tantôt d'un
bout, tantôt d'un autre pour y trouver son
avantage. Le banderet envoya quelqu'un pour

lui montrer comment il fallait faire, mais Chab-
loz ne voulut rien entendre.

Il fallut du temps pour élucider cette ques-
tion. Le Consistoire se fit expliquer longue-
ment comment Chabloz dimait. « Il dima, dit
un témoin, six andains, dont il prit la moitié
du sixième — il faut se rappeler que la dime
était en réalité la onzième partie — et par
aprés, au lieu de suivre au même andain et du
même côté, selon l'ordre, il alla recommencer
de l'autre côté du dit andain, afin que son dime
lui vint toujours au plus beau et meilleur du
champ, pour éviter que son dime ne vienne
en un coin du champ qui avait beaucoup d'avo-
ne, agissant contrairement à la « coutume des
dimeurs ».

Chabloz, à son tour, d'accusé se fit accusa-
teur. Pierre Turrian de sur les Riaux a voulu
le frauder. C'était le fils Chabloz qui dimait.
Quand son père alla après lui, il trouva encore
sept poignées ou « clus » de fèves, plus que son
fils n'avait trouvé ni apporté.

Pour dimer la graine, on mesurait les
andains avec une perche ; pour les fèves, on com-
pétait par « clus ». Notre orthographe française
est bien imparfaite. Ce mot de « clu » rend très
imparfaitement le mot patois que nous em-
ployons encore et qui signifie « poignée ». Le
doyen Bridel, dans son dictionnaire, l'écrit
« illu », pour marquer l'aspiration toute parti-
culière de ce mot.

* * *

On buvait en « nom de mariage », en guise
d'arrhes, et les fiancés couchaient ensemble, en
tout bien tout honneur.

La demande en mariage se faisait en grand
apparat, lors même que les deux parties s'é-
taient mises d'accord auparavant. De chaque
côté on mobilisait les parents et amis les plus
notables et cela finissait ordinairement par une
séance à la Maison du pays. On estimait que
c'était là une exception légitime. Le Consistoire
n'étais pas toujours de cet avis.

En 1651, comparaissent le châtelain Isoz,
Pierre Turrian, Pierre Henchoz et Johan Hen-
choz. Ils sont accusés d'avoir bu après les heu-
res à la Maison du Pays et d'y avoir apporté
du dehors du pain et du fromage. Ils veulent
s'excuser en disant que David Henchoz les avait
chargé de demander en mariage la fille de Pier-
re Turrian, et qu'ils croyaient que dans ce cas
il était permis de rester après l'heure. Ils sont
tous condamnés à 10 florins d'amende. Cepen-
dant, comme ce sont tous de bons paysans, et
non des débauchés, et que c'est le châtelain Isoz
qui les encourageait, disant « qu'on ne leur pou-
vait rien », ils sont graciés de la moitié, sauf
le châtelain Isoz.

Il arrivait souvent que les jeunes gens à qui
l'on demandait s'il y avait promesse de mariage
entre eux s'en défendaient tous deux. Alors, le
Consistoire, ne pouvant rien prouver, les libé-
rait. « Ils se pourront aller marier, disait la for-
mule, où Dieu les conduira. »

Quand une fille se mariait hors du pays, on
l'accompagnait pour lui faire honneur, et l'on
tirait du mousquet. Ce fut le cas, en 1651, pour
une fille du châtelain Isoz, qui « s'en alait du
côté d'Yverdon faire ses noces ».

Le notaire Antoine Blanchod, est un des fidèles habitués du Consistoire, qui le juge lui-même l'homme « fort extravagant ». En effet, il n'y a pas d'extravagance et d'écart de langage auxquels il ne se livre.

Un jour, il est accusé d'avoir été à Gruyères, à la Fête des Rois et d'y avoir mené les violons. Il répond que c'est vrai « ayant été curieux de voir leur fatras et jeux qu'ils font le dit jour, pour les avoir tant plus en détestation et moquerie ». Il s'en tire avec une censure. Il n'en est pas de même quand il est accusé d'avoir dit le jour où le bailli vint installer les « officiers », qu'il aimeraient autant avoir la charge de bourreau que celle-là. Pour cette atteinte à l'honneur des fonctionnaires, il fut condamné à l'amende.

LES PETITS JEUNES GENS

Les petits jeunes gens
De maintenant
S'en vont, cheveux au vent,
Se trémoussant
Se dandinant
Ou bien se regardant
Aux vitrin's des marchands !
Les petits jeunes gens
De maintenant
Sont vraiment épataints !
Les petits jeunes gens
De maintenant
Ont un air important !
Gesticulant
Ou discutant,
Ils coudoïnt les passants,
Bousculent les enfants !
Les petits jeunes gens
De maintenant
Sont vraiment très charmants !
Les petits jeunes gens
De maintenant
— Ce n'est pas étonnant —
Sont très friands
Et très gourmands !
En quelques coups de dents,
Ils mettent tout à néant !
Les petits jeunes gens
De maintenant
Sont de vrais réceptifs !
Les petits jeunes gens
De maintenant
Savent tout en naissant !
Impertinents
Ou arrogants,
Ils se montrent pédants
Et narguent leurs parents !
Les petits jeunes gens
De maintenant
Sont vraiment attrayants !
Les petits jeunes gens
De maintenant
Font aux fill's des serments
En rougissant
Ou pâlissant
Et, sans un sou vaillant,
Sont très entreprenants !
Les petits jeunes gens
De maintenant
Sont vraiment étonnantes !

Louise Chatelan-Roulet.

Mot d'enfant. — Au jardin des Plantes : Le petit Charlot considère attentivement le rhinocéros.

— Un étrange animal, n'est-ce pas ? fait sa maman.

— Je crois bien, dit l'enfant. Puis il ajoute : comment il doit déchirer de mouchoirs quand il est en rhumé du cerveau.

Bienveillance. — Gustave est d'une galanterie raffinée. On parlait devant lui de la petite Suzanne.

— Elle ne serait pas mal, disait un débiteur, sans ses trous de petite vérie...

Alors Gustave, d'un ton de protestation conciliante :

— Des trous ! dites des grains de beauté... en creux.

LE TRUC D'HENRI IV

E matin-là, un petit homme trapu, à la barbiche en pointe, porteur d'une lourde valise, monta à Tarascon, dans l'express qui va de Marseille à Paris ; c'était M. Marius Barbarousse, négociant en vins à Tarascon. Il prit place dans un wagon de deuxième classe.

Deux voyageurs occupaient le compartiment : Barbarousse les salua et, tout en leur marchant sur les pieds, leur envoya un « Pardon, messieurs », avec un accent que je me sens incapable de reproduire par la plume.

Les voyageurs lui rendirent son salut en retirant vivement leurs pieds endoloris.

Barbarousse s'installa dans un coin, ôta son chapeau melon qu'il remplaça par une calotte de drap rouge ; il déplia sa couverture et examina ses compagnons.

C'étaient deux jeunes gens à l'aspect sympathique.

Barbarousse bourra sa pipe avec d'infinites précautions.

— Permettez-moi de vous offrir du feu, dit le premier jeune homme en tendant son cigare allumé.

— Vous êtes mille fois trop aimable, dit Barbarousse.

— Monsieur va sans doute à Paris ? demande le jeune homme.

— Parfaitement.

— Nous ferons la route ensemble, dit le jeune homme : je vous présente mon ami Jules Morici, artiste peintre, paysagiste, et moi, Albert Debergue, peintre également.

Barbarousse s'inclina :

— Enchanté de faire votre connaissance.

Il se nomma :

— Marius Barbarousse, de Tarascon, dit-il.

— Une ville qu'Alphonse Daudet a rendue célèbre, remarqua Debergue.

— Ah ! ne m'en parlez pas, dit Barbarousse ; ce Daudet a bien fait de mourir, les gens de Tarascon lui auraient fait un mauvais parti.

— C'est une plaisanterie, remarqua Morici, dont il ne faut pas lui garder rancune.

— Monsieur, dit Barbarousse, s'il s'était contenté du premier volume, *Tartarin de Tarascon*, passe encore ; mais il est revenu, il a recommencé avec *Tartarin dans les Alpes* ; il a continué par *Port-Tarascon*. Il s'est fait des rentes en exploitant les Tarasconnais. Je vous assure qu'au *Café du Commerce*, nous commençons à en avoir assez.

— On a plaisanté les habitants de Landenneau, ceux de Brive-la-Gaillarde, de Pontoise, ils ne s'en portent pas plus mal.

— Pas moins qu'ils s'en seraient bien passé, dit Barbarousse ; ces messieurs viennent de faire une excursion dans le Midi ? demanda-t-il.

— Nous venons de visiter l'Algérie, répondit Morici ; mon ami a pris des vues ; nous rapportons des épreuves très curieuses.

Il montra un appareil photographique placé sur la banquette.

— Très heureux de voyager en votre compagnie, dit Barbarousse ; à Tarascon, on aime les artistes.

— En voyage, dit Morici, on est bien aise de savoir à qui on a affaire ; il y a tant de filous.

— Et tant d'imbeciles qui se laissent prendre à leurs boniments, dit Barbarousse ; ce n'est pas moi que l'on attraperait !

— Les professionnels de l'escroquerie sont très adroits, reprit Debergue.

— Allons donc ! protesta Barbarousse ; il faut être plus naïf qu'un enfant pour se laisser rouler par eux .

— Ils ont plus d'un tour dans leur sac.

— Je connais tous leurs trucs, affirma Barbarousse, depuis celui du bonneteau jusqu'au vol à l'américaine ; on ne doit jamais confier de l'argent à un inconnu ; ainsi, moi, j'ai emporté dix mille francs ; je peux bien vous le dire, nous ne sommes qu'entre nous.

— Votre confiance nous honore, dirent les deux jeunes gens.

— Croyez-vous que j'ai placé cette somme dans la poche de mon veston ou dans mon portemonnaie ? Pas si bête : je la porte dans une sacoche cousue dans la ceinture de mon pantalon.

— Très ingénieux, opina Debergue.

— On n'ira pas la chercher là, reprit Barbarousse ; je défie bien les picpockets de m'enlever mon pantalon sans que je m'en aperçoive.

— C'est, en tous cas, très difficile, dirent les deux voyageurs en riant.

Morici proposa au Tarasconnais de le photographier.

Barbarousse accepta.

— Je vous enverrai des épreuves, dit le paysagiste, qui se mit en mesure de prendre un cliché.

— C'est singulier, dit tout à coup Debergue, en fixant Barbarousse, monsieur ressemble étonnamment à Henri IV ; regarde, ajouta-t-il en s'adressant à son compagnon.

— En effet, dit Morici ; c'est frappant, surtout de profil.

— Vous trouvez ? demanda Barbarousse qui se rengorgea ; à Tarascon, on ne s'en est jamais aperçu.

— C'est qu'ils ne sont pas physionomistes, répondit Morici.

— Quelle idée ! s'écria Debergue, vous pourriez me rendre un grand service ; je suis peintre d'histoire ; je destine au prochain Salon un tableau représentant Henri IV et Mayenne ; pour le premier personnage, il me manque un modèle : auriez-vous l'obligeance de venir poser seulement une fois dans mon atelier, le temps de prendre un croquis ?

— Certainement, dit Barbarousse.

— Vous êtes sans doute pour plusieurs jours à Paris ?

— Pour huit jours au moins.

— Rien ne sera plus facile ; nous irons vous prendre à votre hôtel ; je ferai tirer à votre intention une épreuve photographique agrandie du tableau.

Barbarousse accepta, enchanté de figurer dans une œuvre qui aurait les honneurs du Salon.

Quel succès il remporterait au *Café du Commerce* !

Le voyage s'acheva sans incident ; à Paris, Barbarousse quitta ses compagnons en leur laissant son adresse.

Deux jours après, les deux peintres vinrent le chercher ; après un bon déjeuner chez un grand restaurateur, ils le conduisirent à Neuilly dans un appartement presque vide.

— Je ne suis pas encore installé, dit Debergue ; je n'ai que mon chevalet et mes pinceaux, j'attends mes meubles ; vous trouverez, dans la chambre à coucher, un costume de l'époque que je vous prie de vouloir bien revêtir.

— Il faut que je me travestisse ? demanda Barbarousse.

— Pour vous croquer, c'est indispensable, dit le peintre.

Morici laida à s'habiller ; quand ce fut terminé, Barbarousse accrocha ses vêtements à un porte-manteau et, suivi du paysagiste, il rejoignit Debergue qui l'attendait dans l'atelier.

Les deux artistes le complimentèrent sur sa belle prestance.

— Le costume vous va à ravir, affirma Morici.

— Quel gentilhomme accompli vous eussiez fait il y a trois cents ans ! renchérit Debergue. Barbarousse buvait du lait.

— Ventre-Saint-Gris ! s'écria-t-il, en tirant son épée.

— Bravo ! Bravo ! Parfait ! exclamèrent les deux amis ; vous entrez à merveille dans la peau de votre personnage.

— Attendez-nous, nous revenons tout de suite, dit Debergue ; je vais préparer la toile et les couleurs.

Il se retira.

Barbarousse se mira avec complaisance dans une glace adossée à une cheminée.

— C'est exact, dit-il, je ressemble à Henri IV ; je ne m'en étais jamais douté.